



Déclaration 2019

Considérant que les paradis fiscaux, en prêtant refuge à des sociétés écrans, et en facilitant des flux financiers illicites, constituent une grave menace pour l'équilibre des Etats.

Considérant qu'elles partagent les mêmes aspirations concernant les pratiques des places offshore, des associations ou groupes réunis le vendredi 11 janvier 2019 à LA DESTROUSSE, ont décidé de conjuguer leurs efforts de lutte, de prévention et d'information tant auprès des élus que de la population au travers d'un regroupement nommé, depuis 2017 :

« Plateforme Régionale de Lutte Contre Les Paradis Fiscaux »

Les associations et groupes acceptent de poursuivre leur engagement en application du règlement intérieur en page 2.

Cas particulier pour une signature hors assemblée plénière :

Association ou groupe ne pouvant pas désigner un représentant pour le 11 janvier 2019 mais souhaitant s'engager ou renouveler leur engagement pour cette année.

Nom et prénom	Association ou groupe	SIGNATURE

Joindre ce document comportant les coordonnées de la personne de votre association ou groupe à contacter pour le versement des 25€ de participation, ainsi que le règlement intérieur signé à : contact@stopparadisfiscaux13.fr

Plateforme Régionale de Lutte contre les Paradis Fiscaux

Règlement intérieur

Approuvé le 22 janvier 2015, modifié les 23 janvier 2017 (titre), 12 janvier et premier février 2018, (article3) puis le 11 janvier 2019 (article 6).

1 - Les comptes rendus de réunion sont considérés comme validés par les destinataires au bout de 6 jours après diffusion par mail en l'absence de remarques ou corrections demandées dans ce délai.

2 - Le référent de chaque groupe, **signataire de la déclaration**, est chargé de la diffusion **des comptes rendus de la Plateforme** au sein de son groupe ou association après avoir respecté ce délai de 6 jours.

3 - Chaque groupe de la Plateforme participe à hauteur de **25 €** par an. Un **budget prévisionnel** sera élaboré en fonction des perspectives d'action : frais de maintenance du site, défraiement pour les déplacements, divers.

- Josette David est chargée du suivi financier.

4 - Rhône Alpes, PACA et Corse (ancienne circonscription Sud-est européennes 2014) **constituent**, le périmètre le plus large pour l'accueil des membres de la Plateforme et pour l'action de celle-ci exclusivement limitée à la lutte contre les paradis fiscaux.

5 - Les réunions de la Plateforme sont précédées par l'envoi d'un ordre du jour au moins 6 jours avant la date de chaque réunion.

6 – Chaque année l'assemblée plénière désigne le groupe de coordination qui représente la Plateforme pendant l'année en cours. **Le groupe de coordination est chargé de mettre en œuvre les objectifs fixés par le collectif lors de l'Assemblée plénière.**